

SIVOM DU BRASSON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Le vingt-deux novembre deux mille vingt-deux, légalement convoqués le 15 novembre 2022, les membres élus du SIVOM DU BRASSON se sont réunis, à dix-huit heures et trente minutes, à la Mairie de LISSY, sous la présidence de Madame Nathalie CANET.

Présents : Mme Nathalie CANET, Mme Aline COUDERC, Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU, Mme Céline LEVALLOIS.

Absents excusés : M. Grégory LUTTENAUER et Mme Amandine DE OLIVEIRA

Absents : Néant.

Date de convocation et d'affichage : 15 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mme Aline COUDERC

ORDRE DU JOUR

1. Délibération : Approbation du compte rendu du Conseil Syndical du 25 octobre 2022
2. Délibération : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 22 novembre 2022
3. Délibération : Budget – Décision modificative - Emprunt
4. Délibération : Convention mairie de Limoges-Fourches - PARASCOL
5. Délibération : Engagement d'investissement 2023
6. Questions Diverses

[Délibération N° 33/2022 : Approbation du compte-rendu du 25 octobre 2022](#)

Lecture est faite du compte-rendu du conseil syndical du 25/10/2022

Le conseil syndical,

Après en avoir délibéré, à 3 voix pour et une abstention de Mme Michelle BOUILLAND-CHAUVEAU qui s'excuse de ne pas avoir eu le temps de lire le compte-rendu adressé par mail, approuve le compte-rendu du conseil syndical du 25/10/2022

[Délibération n° 34/2022 : Approbation de l'ordre du jour de la séance du 22 novembre 2022](#)

Mme la présidente donne lecture de l'ordre du jour de la séance tel que précisé dans la convocation envoyée en date du 15 novembre 2022, et demande de rajouter deux sujets à l'ordre du jour : la DETR 2023 et la décision modificative n° 1 pour les charges de personnel.

Le conseil syndical,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'ordre du jour de la séance de ce jour.

[Délibération n° 35/2022 : Demande de subvention au titre de la DETR 2023](#)

Mme la présidente rappelle au conseil syndical, la réalisation d'une restauration scolaire et des classes supplémentaires sur l'école des 4 Chemins de Lissy. Elle précise la possibilité de solliciter une DETR 2023 pour le projet d'un montant de 577 133 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

SOLLICITE l'aide financière de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux pour l'année 2023. **ARRETE** les modalités de financement en précisant l'origine et le montant en euros des moyens financiers publics : demande de 429 206 euros HT soit 74,36% de 577 133 euros HT.

Délibération N° 36/2022 : Décision Modificative n° 1 au budget principal 2022

Mme la présidente indique au conseil syndical qu'il est nécessaire de faire une régularisation pour les charges de personnel et que cela n'a pas d'impact sur le budget car cela se fait d'un chapitre à l'autre.
Sur proposition de Mme la présidente, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés:

ADOPTE la décision modificative n° 1 au budget primitif 2022 comme suit :

- Section fonctionnement - dépenses (voté par chapitre)
 - Chapitre 011 (article 615221) : -10 000 euros
 - Chapitre 012 (article 64111) : +10 000 euros

Délibération N° 37/2022 : Décision Modificative n° 2 au budget principal 2022

Mme la présidente indique au conseil syndical que la trésorerie demande de régulariser les écritures comptables pour l'emprunt de l'extension du groupe scolaire et que cela n'a pas d'impact sur le budget car il s'agit d'écritures.

Sur proposition de Mme la présidente, le Conseil syndical à l'unanimité des membres présents ou représentés:

ADOPTE la décision modificative n° 2 au budget primitif 2022 comme suit :

- Section fonctionnement - dépenses (voté par chapitre)
 - Chapitre 023 : -11 556.70 euros
 - Chapitre 042 : +11 556.70 euros

- Section investissement - dépenses (voté par chapitre)
 - Chapitre 16 : +469 021.59 euros

- Section investissement - recettes (voté par chapitre)
 - Chapitre 16 : +469 021.59 euros
 - Chapitre 021 : -11 556.70 euros
 - Chapitre 040 : 11 556.70 euros

Section fonctionnement : 0 euros

Section investissement : + 469 021.59 euros

TOTAL : + 469 021.59 euros

Délibération n° 38/2022 : Avenant à la convention globale de services entre la commune de Limoges-Fourches et le SIVOM du Brasson.

Mme la présidente informe le conseil syndical, d'un nouveau contrat PARASCOL auprès du prestataire JVS, pour la gestion et la facturation des inscriptions des services périscolaires, ainsi que la création d'un portail famille. Il est nécessaire de faire un avenant de la convention globale entre la commune de Limoges-Fourches et le SIVOM du Brasson, avec le nouveau contrat incluant le montant annuel, par un avenant n° 1 à la convention.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

ACCEPTENT l'avenant n°1 à la convention globale de services entre la commune de Limoges-Fourches et du SIVOM du Brasson.

Délibération n° 39/2022 : Engagements d'investissements 2023

Mme la présidente, expose à l'assemblée que conformément à la loi, au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction budgétaire et comptable M14, et avant le vote du budget primitif, il est proposé au Conseil Syndical d'autoriser la présidente à engager, liquider, et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2023 afin de permettre à la section d'investissement de fonctionner avant le vote du budget Primitif 2023.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Syndical, **AUTORISE** à l'unanimité des membres présents ou représentés, Mme la présidente à engager, liquider et mandater les dépenses nouvelles d'investissement de l'exercice 2023 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2023, dans la limite de 25% des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent selon la répartition du tableau ci-dessous, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	Article	Crédit 2022	Crédit ouvert 2023
21	Immobilisations corporelles		
	2184- Mobilier	24 600,00 €	6 150,00 €

Chapitre	Article	Crédit 2022	Crédit ouvert 2023
23	Immobilisations en cours		
	2313-Constructions	2 093 019,94 €	523 254,98 €
	2314-Constructions sur sol d'autrui	11 682,06 €	2 920,51 €

Questions diverses

La délibération de la commune de Lissy en date du 21 novembre 2022, indiquant le changement de délégué suppléant : départ de Monsieur François WARMEZ remplacé par Monsieur André BADER.

Le courrier de la Région Ile- de- France indiquant que le projet « Plantation d'arbres au sein de l'école » fait partie des lauréats de la 4^{ème} édition du Budget Participatif, à la suite du vote citoyen. Pour une subvention d'un montant de 9 000 €.

La proposition d'achat par le SIVOM du Brasson de l'inspection académique pour les activités sportives de l'école des Merisiers d'un montant de 1 800 € avec possibilité d'étaler les achats sur plusieurs années.

Fin de la séance : 19 H 15